

REPUBLIQUE FRANCAISE
CCAS DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL d'ADMINISTRATION

DATE DE CONVOCATION : 8 mars 2023

DATE D’AFFICHAGE : 21 mars 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice :	15
Présents :	9
Votants :	9

L’an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à 18h38,

Le Conseil d’Administration du Centre Communal d’Action Sociale, légalement convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame ABLOUH Vice-Présidente.

Etaient présents : Mmes ARENOU, ABLOUH, BOUKANDOURA, SIRAS, DELANNAY, SEVAULT, BAUDRY.
Mrs. GOURVENEC, BAUFFE.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents représentés : Mmes. BERCOVICI procuration à Mme ABLOUH

Absents excusés : Mmes. BELHADJ-ADDA, BIGLIONE, DUBOIS.
Mrs. ALIMI, JAMIL.

OBJET : DEBAT D’ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB)

Madame RENAULT, Responsable du C.C.A.S. a présenté aux membres du Conseil d’Administration le rapport d’Orientations Budgétaires pour l’année 2022.

Au vu du rapport d’orientations Budgétaires pour l’année 2023, les administrateurs ont pu délibérer en toute connaissance de cause et ont pris acte de la tenue du Débat d’Orientations Budgétaires selon les modalités suivantes :

- Le Débat d’Orientations Budgétaires doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l’examen du budget.
- L’objet du compte-rendu est de fournir les éléments nécessaires du débat.

Ayant pris connaissance de ces éléments, le Conseil d’Administration après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2312-1, L 2313-1, L 5122-36 et D 2312-3,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques,

Vu le Rapport d’Orientations Budgétaires proposé,

Décide que ces orientations seront enregistrées sous forme de compte rendu dans le registre des délibérations.

Adopté à l’unanimité,

Pour extrait conforme.

Chanteloup-les-Vignes, le dix-sept mars deux mille vingt-trois